

KIENDREBEOGO
Salif
Université Norbert
ZONGO
salif.kiendrebeogo@
yahoo.com

La coopération entre le parlement burkinabé et les parlements des pays limitrophes : 1992-2014

Cooperation between the Burkinabé parliament and the parliaments of neighboring countries: 1992-2014

Résumé

Le Burkina Faso, pays d'Afrique de l'ouest ayant expérimenté une coopération parlementaire avec les parlements des pays voisins dans les années 1990 paraît un bon cas d'école pour appréhender l'importance des relations interparlementaires sous régionales. De 1992 à 2014, l'Assemblée nationale s'est déployée sur la scène parlementaire sous régionale. Les premiers contacts bilatéraux du parlement burkinabé furent avec les pays limitrophes à savoir le Mali, le Niger, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana avant de s'étendre au plan africain. Cette ouverture vers les pays limitrophes est tributaire aux facteurs socio historique, politique et économique et surtout à la proximité géographique. Ainsi, les différents présidents se sont évertués à renforcer la coopération bilatérale en effectuant des voyages officiels à l'invitation des parlements amis et ce de 1992 à 2014, date à laquelle une insurrection populaire mit fin à l'expérience démocratique.

Les actions de cette coopération parlementaire ont consisté entre autres à la participation à l'ouverture des sessions parlementaires, aux échanges des groupes interparlementaires bilatéraux et « groupes d'amitié » de même que des relations de coopération bilatérale en dehors des groupes de travail.

Le dynamisme interparlementaire a eu un impact sur le plan politique au niveau national à travers l'amélioration de l'image de l'Assemblée auprès des autres institutions et de la population. Au plan extérieur le bénéfice demeure le renforcement de la présence du Burkina Faso sur la scène sous-régionale.

Mots clés : Coopération, parlement, Burkina Faso, Pays limitrophes

Abstract

Burkina Faso, a West African country that experimented with parliamentary cooperation with the parliaments of neighboring countries in the 1990s, appears to be a good case study for understanding the importance of sub-regional interparliamentary relations. From 1992 to 2014, the National Assembly

was deployed on the sub-regional parliamentary scene. The first bilateral contacts of the Burkinabé parliament were with neighboring countries namely Mali, Niger, Togo, Cote d'Ivoire and Ghana before extending to the African level. This openness to neighboring countries is dependent on socio-historical, political and economic factors and above all on geographical proximity. Thus, the various presidents strove to strengthen bilateral cooperation by making official trips at the invitation of friendly parliaments from 1992 to 2014, when a popular uprising put an end to the democratic experiment.

The actions of this parliamentary cooperation consisted, among other things, of participating in the opening of parliamentary sessions, exchanges of bilateral interparliamentary groups and «friendship groups» as well as bilateral cooperation relations outside the working groups.

The interparliamentary dynamism has had an impact on the political level at the national level by improving the image of the Assembly with other institutions and the population. Externally, the benefit remains the strengthening of Burkina Faso's presence on the sub-regional scene.

Key words : Cooperation, parliament, Burkina Faso, neighboring countries

Introduction

L'histoire des représentations au Burkina Faso remonte à la représentation des populations dans les Assemblées sous la colonisation par le biais des institutions comme le conseil d'administration et le conseil des notables. A l'orée de l'indépendance, la colonie devenue une république le 11 décembre 1959, organisa des élections en 1959, qui était en fait une transition. De 1960 à 1980, la Haute Volta a connu seulement quatre législatures à cause des longues périodes de régimes d'exception (D.J.M. Palm, 2009, p.93). Le renouveau démocratique intervient à partir de 1990 pour donner naissance à la IV^e république et favoriser l'instauration de l'Etat de droit.

Dans cette évolution en dents de scie, l'Assemblée Nationale ou des Députés du peuple a noué des relations de coopération avec les Assemblées d'autres pays. Bien que cette coopération ait existé depuis les premières législatures, elle s'est intensifiée avec les législatures de la VI^e république.

La question fondamentale de cette étude est de savoir : comment l'Assemblée nationale du Burkina Faso a coopéré avec les Assemblées des pays limitrophes de 1992 à 2014 ? Pour vider cette problématique, nous exploitons la bibliographie disponible, les écrits de l'Assemblée portant sur les relations entre l'Assemblée du Burkina Faso et d'autres pays, les journaux et internet. Nous convoquons également les enquêtes orales auprès des anciens membres et Présidents du parlement.

Dans cette optique, nous étudierons d'abord les facteurs explicatifs et l'évolution de la coopération parlementaire entre le Burkina Faso et les parlements des pays voisins (1) ensuite nous analyserons quelques actions de la coopération parlementaire ou l'activité internationale bilatérale du parlement burkinabé en Afrique de l'ouest (2) et enfin nous aborderons l'impact de la coopération interparlementaire au plan intérieur et extérieur.

1. Les facteurs explicatifs et l'évolution de la coopération parlementaire entre le Burkina et les pays africains

De nombreux facteurs ont milité en faveur de l'établissement des relations entre le parlement burkinabé et ceux des pays voisins, des rapports qui vont s'intensifier avec le temps.

1.1 Les facteurs

Les premières élections de la quatrième république ont eu lieu le 25 mai 1992 et la législature s'est achevée en 1997. D'abord bicaméral composé de l'Assemblée des Députés du Peuple et la Chambre des Représentants, cette dernière fut supprimée lors de la révision constitutionnelle¹ du 27 janvier 1997 au profit de l'Assemblée Nationale.

Les relations de coopération de l'Assemblée des Députés du Peuple sur

1 A cette occasion, l'appellation Assemblée de Députés du Peuple fut abandonnée et remplacée par l'Assemblée Nationale.

le continent ont été orientées surtout vers les pays ouest africains (le Benin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Ghana, le Sénégal, le Cap Vert, etc.). La majorité de ces pays sont des pays limitrophes du Burkina Faso. Les raisons du choix de ces pays sont multiples. D.A.G Somé (1996, p.51) part d'une approche historique et géographique pour établir le constat d'une appartenance aux réalités économique-socio politique ou d'une tradition assez ancienne de démocratie. Selon M.Traoré, (2009, p.185), le facteur de la proximité géographique demeure l'élément prédominant. En effet, l'action parlementaire internationale n'a pas échappé aux déterminants de la politique extérieure du Burkina depuis 1960. Le poids de la géographie en reste l'un des principaux facteurs explicatifs. Plus un pays est géographiquement proche du Burkina, plus la probabilité est forte que le parlement Burkinabé établisse des rapports avec lui. Il note une évolution de la distribution géographique des relations bilatérales de l'Assemblée nationale du Burkina Faso selon les époques et attribue leur intensité au contexte interétatique d'une part et de la personnalité du président² de l'Assemblée nationale d'autre part. Aussi, les relations bilatérales interparlementaires sont-elles conditionnées par l'état général des rapports interétatiques. En effet, une distorsion initiale à cette logique spatiale s'est installée à l'indépendance imputable au poids de l'influence française sur la politique étrangère au lendemain de l'indépendance acquise en août 1960, empêchait des rapports significatifs avec les pays autres que les pays francophones. L'accent étant mis sur le clivage francophones-anglophones à l'exception du Ghana³. Dans ces conditions, le continent africain et les pays limitrophes constituent l'espace naturel de déploiement de l'activité bilatérale du parlement burkinabé. (M. Traoré, 2009, p.185). En somme, les facteurs socio économique et politique, la proximité et l'influence française de la politique étrangère après les indépendances ont fini par canaliser les relations du parlement burkinabé vers les parlements des pays limitrophes. Ainsi, qu'en est-il des premiers pas du parlement burkinabé à l'extérieur ?

1.2 L'évolution des premiers contacts bilatéraux du parlement burkinabé

La coopération interparlementaire revêt principalement deux dimensions : bilatérale et multilatérale. Bien que la coopération multilatérale soit aussi importante, nous allons nous focaliser dans le cadre de cette étude sur la coopération établie entre deux parlements qui peut être formelle ou informelle, soutenue ou pas par des accords ou conventions. Comme précédemment annoncé, l'espace de prédilection de l'activité parlementaire burkinabé est le continent africain. A ce propos M.Traoré (2009, p.186) affirme que

le premier cercle est constitué par les pays du voisinage, c'est-à-dire avant tout les six Etats avec lesquels le Burkina Faso partage

² Il faut signaler que Melegué Traoré est docteur en science politique, diplomate de carrière et fut Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso de 1997 à 2002. C'est à titre qu'il a prit une part active dans l'écriture de l'histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des conseils des anciens à l'Assemblée nationale.

³ Depuis les indépendances jusqu'à nos jours, Accra a toujours servi de contrepois à Abidjan et dans une moindre mesure à Paris.

les frontières. Cela était déjà le cas au moment de l'indépendance, le Conseil de l'Entente se présentant au départ comme une opération d'encadrement des faisceaux de relations entre Abidjan et chacune des capitales partenaires⁴. La montée en puissance diplomatique du Burkina Faso à partir des années 1989-1990 a certainement favorisé le bilatéralisme parlementaire qui l'aura en retour alimentée.

Suivant cette logique, le premier pays avec lequel le Burkina Faso a noué des contacts parlementaires bilatéraux a été le Bénin en raison de la réussite de la "transition à la béninoise" vers la démocratie qui, depuis belle lurette, a inspiré les différents modèles de transition dans la plupart des pays africains⁵. Le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin, à propos d'une invitation à lui adressée, n'a pas manqué d'apprécier les rapports entre son pays et le Burkina Faso en ces termes « *Cette initiative me paraît augurer de bonnes relations, des relations de coopération qui doivent exister entre nos institutions parlementaires à l'heure ou nos gouvernements se sont attelés à la tâche de la politique d'intégration régionale et sous-régionale* ⁶ ». Ces contacts vont être renforcés par des visites réciproques.

Le second pays fut le Mali. En effet, du 2 au 9 juin 1993, des parlementaires burkinabés se sont rendus à Bamako avec pour mission principale de s'enquérir de l'expérience malienne en matière d'organisation et de fonctionnement des institutions démocratiques notamment parlementaires (D.A.G.Somé, 1996, p.51). L'expérience fut réitérée en 1995 et les échanges furent orientés sur les questions institutionnelles, régionales et internationales. Ainsi, les deux présidents d'assemblées ont à l'occasion pris la ferme résolution de consolider la coopération interparlementaire entre les deux pays⁷. Plus tard, du 10 au 12 août 1994, une autre délégation à la demande du parlement malien a de nouveau séjourné au Burkina Faso avec pour mission principale d'informer la partie burkinabé de l'évolution de la situation de rébellion qui s'est installée depuis le 27 juin 1990 dans le Nord du pays.

Dans l'esprit de renforcement des liens entre les peuples, les députés ivoiriens et leurs homologues burkinabés se sont rencontrés du 20 au 23 juin 1994 en Côte d'Ivoire. Les parlementaires se sont entretenus sur des sujets divers qui vont des relations entre le législatif et l'exécutif aux fondements de l'institution de la carte de séjour en Côte d'Ivoire en passant par la coopération sous régionale et régionale et surtout des perspectives de création d'un parlement ouest africain.

La coopération parlementaire transcende même les barrières linguistiques et s'ouvre au Ghana. Ainsi, dans le cadre des préparatifs de la 18^e conférence de l'Union des parlements africains, une mission de parlementaires burkinabés s'est rendue au Ghana. D.A.G Somé (1996, p.52) souligne que par ces réseaux

⁴ PEIL Margaret : the West African Council of the Entente. Cornel Press.1965 cité par M.Traoré,2009,p.186

⁵ Culture démocratique n°000 décembre 1994, pp.30-30 cité par D.A.G Somé,1996, p.51

⁶ Culture démocratique n°000, 1994, p 50 cité par D.A.G Somé,1996, p.55

⁷ Culture démocratique n°001 juillet 1995, p 32 cité par D.A.G Somé,1996, p.51

d'échanges, l'Assemblée des Députés du Peuple entendait créer des relations de coopération entre les Assemblées de la sous-région et les renforcer dans la perspective de l'institution d'un parlement africain.

Le parlement nigérien (1993) en tant que jeune institution était présent à Ouagadougou car il avait besoin d'apprendre à l'école des plus anciens et à cette occasion son président ne tarit pas d'éloges pour la démocratie burkinabé qu'il qualifie de précurseur en la matière.

Dans ces échanges interparlementaires, la république du Togo n'est pas en reste. En effet, du 16 au 25 juin 1995, un émissaire en la personne du Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale du Togo a effectué une mission exploratoire auprès de l'Assemblée des Députés du Peuple. La relative jeunesse de cette Assemblée lui imposait aussi une ouverture vers d'autres institutions plus expérimentales. (D.A.G.Somé 1996, p.56).

Par ailleurs, en novembre 1995, le Président YE Bongnessan Arsène a conduit une délégation de parlementaires et a assisté à des séances de travail à l'Assemblée nationale du Sénégal. Des missions de parlementaires se sont rendues au Maroc, en Mauritanie, à Sao Tomé et au Tchad pour des échanges. Ces échanges d'expérience entre les parlements ont eu lieu durant la première législature. Ces contacts seront renforcés pendant les autres législatures de la VI^e république et de nombreuses actions ont pu être menées avec un grand nombre de parlements d'Afrique occidentale.

2. Les actions de la coopération parlementaire ou l'activité internationale bilatérale du parlement burkinabé en Afrique de l'ouest

Nous faisons nôtre la définition suivante de Martine Bondo :
la coopération interparlementaire ne concerne que les relations établies exclusivement entre parlementaires ou parlements, alors que la diplomatie parlementaire peut sortir du cadre parlementaire, mettre en rapport des parlementaires avec des sujets autres que des parlementaires, elle prévoit une intervention directe des parlementaires sur la scène internationale, sur des questions relevant de la politique extérieure⁸.

Il est question ici des relations qui lient les parlementaires ou le parlement d'un pays voisin à ceux ou celui du Burkina Faso. De façon générale, les relations interparlementaires, celles de pays à pays, suivent soigneusement les orientations et les tendances du bilatéralisme au niveau de la politique extérieure. En effet, depuis l'indépendance, la politique de bon voisinage conduisit le Président Maurice Yaméogo en dépit de quelques vagues avec la fédération du Mali et le Ghana, à nouer des relations diplomatiques avec les pays voisins. Sangoulé Lamizana, à son tour ne bouleversa pas le schéma diplomatique et mène une

⁸ BONDO Martine, la coopération interparlementaire (Gabon), Rapport de la Commission interparlementaire, Kinshasa (République démocratique du Congo) 5-8 juillet 2011, p.6

politique de bon voisinage avec les proches africains. Le Conseil National de la Révolution (CNR) marqua une rupture dans sa politique en nouant des relations solides avec les pays progressistes d'Afrique, ce qui n'est pas sans incidence sur ses relations avec certains pays voisins comme le Togo, la Côte d'Ivoire parce que les dirigeants traditionnels (Felix Houphouët Boigny et Gnassingbé Eyadema) de la sous-région craignaient à tort ou à raison la déstabilisation de la sous-région et particulièrement de leur propres régimes. Le Front populaire succéda au CNR en octobre 1987 et normalise ses relations avec les pays limitrophes. La proximité géographique sous-tend l'action internationale du parlement du Burkina Faso et donne lieu à des échanges multiples.

2.1. La participation à l'ouverture des saisons parlementaires

Les actions les plus significatives demeurent la participation à l'ouverture des sessions parlementaires. A ce niveau, le champ du bilatéralisme va au-delà des pays limitrophes pour englober presque tous les pays de la CEDEAO. A ce sujet, M. Traoré (2009, p.187) écrit « *à partir de 1992, tous les présidents d'Assemblée de la CEDAO, de la Guinée et de la Mauritanie ont fait le déplacement de Ouagadougou pour au moins une cérémonie d'ouverture de session* ». Cette participation se limite pour certains pays à l'inauguration de la première session, en guise de réciprocité, le Président du parlement burkinabé a fait le déplacement de toutes les capitales de l'ouest africain depuis 1992, à l'exception de Banjul, Praia et Conakry. En fonction des contacts avec les assemblées de la sous-région, les premiers Présidents d'Assemblée à être reçu par le Présidents Bongnessan Yé furent Adrien Houngbedji du Bénin, Ali Nouhoun Diallo du Mali, Moumouni Djermakoye du Niger , puis Mgr.Philippe Kpodjo, président du Haut Conseil de la République du Togo en 1994) (M. Traoré (2009, p.187). Le cercle s'est considérablement élargi à partir de 1997 faisant de l'ouverture de sessions parlementaires un véritable show diplomatique et un indicateur de la bonne tenue des relations bilatérales entre le Burkina Faso et les autres pays du continent pour reprendre les termes de M.Traoré. C'est ainsi que de nombreux présidents ont fait le déplacement sur Ouagadougou. A titre illustratifs les présidents Emile Brou de Côte d'Ivoire, D'Alemda d'Angola, Wabara du Nigeria, etc ; les rapports se sont singulièrement développés avec le Ghana sous la présidence du très honorable Justice Annan. En retour, les présidents du parlement burkinabé se sont très fréquemment rendus pour l'ouverture des sessions parlementaires dans la plupart des pays d'Afrique de l'ouest.

En dehors de la participation à l'ouverture des sessions, il y a la visite du Président de l'Assemblée bien que parfois elles soient couplées. En guise d'illustration, examinons les rapports interparlementaires avec la Côte d'Ivoire de 1992 à 2002. Les échanges sont courants, Arsène Bongnessan Yé se rend à Abidjan et en juillet 1996, Charles Dovahi, le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne effectue une visite officielle au Burkina Faso. M.Traoré (2009, p.188) insiste même sur l'existence d'un véritable axe parlementaire

Ouagadougou-Abidjan jusqu'en 2002 que n'altère pas l'alternance survenue en Côte d'Ivoire en octobre 1999. Mais la véritable coopération ne reprend qu'en mars 2002 avec la visite en Côte d'Ivoire du Président du parlement burkinabé car une certaine morosité peut être observée avec les exactions sur les burkinabés suivies de l'expulsion de Tabou en novembre 1999 et le contentieux politique global provoqué par l'ivoirité né du cas Alassane Dramane Ouattara. (M. Traoré, p.189). Dans ce contexte de rapports tendus, la visite du Président de l'Assemblée nationale a été perçue par les opinions comme entrant dans le cadre de la « normalisation » et de l'apaisement. Toutefois, la grave crise ivoirienne déclenchée en septembre 2002 a perturbé les flux interparlementaires. La nouvelle entente entre Ouagadougou et Abidjan à partir de 2006 a aussi frayé la voie au retour à des relations interparlementaires à la hauteur de l'axe que le Président Gbagbo tient pour central dans la construction de l'Afrique de l'Ouest intégrée. Malgré ce dynamisme de la diplomatie parlementaire du Burkina Faso, M. Traoré observe un contraste avec le nombre limité de visites officielles des présidents de parlements étrangers au Burkina Faso. En effet, exception faite des déplacements des présidents du Mali et du Niger, venus connaître l'expérience parlementaire du Burkina Faso en 1995, très peu de chefs de parlement sont venus à Ouagadougou en dehors de l'ouverture des sessions parlementaires même si certains ont prolongé leurs séjours en marge des sessions pour des visites à l'intérieur du pays comme Adrien Houngbedji, Djibril Cavayé, GUY Nzouba qui ont effectué de longues tournées dans l'ouest du pays en 1999 et 2000. (M. Traoré 2009, p.190). A cela s'ajoute l'activité des groupes parlementaires.

2.2. Les groupes interparlementaires bilatéraux et « groupes d'amitié »

Les groupes d'amitié constituent l'un des relais parlementaires de la politique étrangère d'un pays. La fonction première d'un groupe consiste en l'établissement de liens d'amitié avec des parlementaires étrangers. Ils ont pour vocation de tisser et d'entretenir des relations entre les parlementaires burkinabés et des parlementaires des pays amis. Au-delà des liens d'amitié ces groupes sont en réalité un excellent outil de plaidoyer pour relayer la politique étrangère du Burkina Faso⁹. Dans la plupart des Parlements, c'est le Bureau qui arrête l'ensemble des règles qui leur sont applicables. Au Burkina Faso, l'un des critères de base est l'existence de relations diplomatiques avec le pays concerné¹⁰. En dehors de ces échanges, les groupes d'amitié organisent des réunions d'information (colloques, auditions d'ambassadeurs, de diplomates du ministère des Affaires étrangères, de journalistes, de représentants d'associations...), effectuent des démarches pour débloquer tel ou tel dossier ou prennent des initiatives dans des domaines extrêmement variés : développement des jumelages ; actions en faveur de la coopération interparlementaire ou décentralisée ; intervention dans le domaine

⁹ Assemblée Nationale, 2012, Mon parlement a 20 ans, p.120

¹⁰ BONDON Martine, la coopération interparlementaire (Gabon), Rapport de la Commission interparlementaire, Kinshasa (République démocratique du Congo) 5-8 juillet 2011, p.7

des droits de l'Homme ; etc...(Belgique, Canada, France, Gabon, Québec). »
idem. pp7-8.

Les groupes d'amitié regroupent généralement les membres d'une Assemblée qui ont un intérêt particulier pour les pays étrangers. Leur but premier est de tisser des liens et de créer des « occasions de réseautage » entre parlements (M. André, 2013, p.121). Pour cet auteur, ces échanges d'information complètent utilement ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la diplomatie traditionnelle. Il s'agit pour les parlementaires, de prendre en considération les points de vue et les intérêts d'autres Etats. Les missions dans le pays concerné et les réceptions de délégation de son parlement constituent le « noyau dur » des activités des groupes d'amitié. Ils organisent aussi des réunions thématiques et des déjeuners de travail pour leurs membres, et accueillent des experts, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques ou encore des diplomates.

Les groupes d'amitié peuvent être associées à des missions ou réceptions organisés par d'autres acteurs de la diplomatie : la présence fréquente de présidents de groupe d'amitié lors des déplacements du Président de la République à l'étranger dans certains pays illustre bien la contribution reconnue du Parlement aux relations bilatérales. Ils peuvent également recevoir des personnalités étrangères et servir de point d'appui à des actions de coopération interparlementaire (M. André, 2013, p.121).

Au Burkina Faso, la restauration du parlementarisme permet de renouer des relations avec les instances parlementaires internationales et de tisser des relations d'amitié avec des parlementaires étrangers. Et c'est dans le cadre de cette coopération bilatérale que l'Assemblée nationale a mis en place pendant la première législature sous l'égide de Boignessan Arsène YE (1992-1997) au total trente-sept groupes d'amitié¹¹. Ainsi, les groupes d'amitié du parlement des députés du peuple de la première législature avec les parlements des pays limitrophes se répartissaient comme suit :

Burkina Faso-Cote d'Ivoire avec Gerard Kango Ouedraogo (RDA) comme responsable ;

Burkina Faso- Togo : Théodore Zambéné Ouedraogo (ODP/MT) ;

Burkina Faso-Niger Hamidou Tiemogo (ODP/MT) ;

Burkina Faso-Bénin : Emile H. Sawadogo (RDA) ;

Burkina Faso-Ghana : Boké Drabo (ODP/MT). (D.A G.Somé 1996, annexe p.3).

Il y a aussi des activités extra groupe d'amitié.

2.3. Les relations de coopération bilatérale à côté des groupes de travail

En dehors des groupes d'amitié, certains parlements cherchent à promouvoir une coopération plus ciblée qui cadre bien avec les priorités internationales des Assemblées. A défaut d'un vaste réseau de groupe d'amitié, certains parlements concentrent leurs moyens dans le développement de relations bilatérales avec leurs

¹¹ Assemblée Nationale, 2012, Mon parlement a 20 ans, p.8

homologues partageant une histoire, une culture, ou des intérêts économiques. C'est ainsi que l'Assemblée nationale burkinabé a développé une collaboration bilatérale sélective avec les parlements français et de certains pays d'Asie. Son Président y effectue de fréquentes visites de travail (M. André, 2013, p.123). Le parlement burkinabé, depuis l'indépendance, a choisi d'approfondir ses relations avec ceux de son voisinage direct. Il intègre dans ses rapports des actions relevant de la coopération technique interparlementaire qui consiste de fournir une aide aux parlements qui sollicitent un appui. De ce fait, le renforcement des institutions parlementaires est un enjeu fondamental pour des Etats en période de transition ou de consolidation démocratique. Cette coopération s'exerce aussi bien au profit des parlementaires que des fonctionnaires. Elle intervient soit dans un cadre multilatéral, en participant à des programmes animés par des organismes interparlementaires, soit dans un cadre bilatéral (M. André, 2013, p.123). Qu'il s'agisse de la participation aux sessions parlementaires, de l'activité des groupes d'amitié ou pas, les relations interparlementaires ont produit des effets de part et d'autre.

3. Les retombées de la coopération interparlementaire

Il est à noter un certain dynamisme des contacts interparlementaires et une importance de plus en plus accrue des centres d'intérêt commun des parlements burkinabé et ceux des pays limitrophes. Partageant les mêmes réalités socio culturelle et économique, les parlementaires ont de plus en plus conscience des limites de l'approche nationale des problèmes communs, et qu'il faut tout mettre en œuvre pour rechercher ensemble des formules adéquates en réponse aux problèmes socio-économique de la sous-région. Il n'est pas toujours aisé de mesurer concrètement le bénéfice obtenu dans le cadre de la coopération parlementaire car les effets peuvent se manifester sous des formes très diverses et peu visibles dans l'immédiat. A l'évidence :

la participation au travail interparlementaire ouvre un large champ de connaissance à ceux qui assistent aux réunions. Pour en exploiter tous les avantages, il suffirait que ces parlementaires occupent dans leur Parlement national le poste le plus adapté pour exploiter l'information en retour, notamment dans les commissions compétentes en la matière : dans les débats et dans le travail quotidien, l'expérience peut se transmettre rapidement, à travers les interventions orales et les écrits, transformant ainsi les connaissances de quelques-uns en patrimoine commun ¹² ».

M.Traoré (2009, p.235), apprécie la coopération interparlementaire dans un cadre plus global à travers les effets et les implications de la diplomatie parlementaire. Ces résultats peuvent être appréciés pour l'Assemblée elle-même et au regard de la politique étrangère respectivement des effets intérieurs et extérieurs.

¹² BONDO Martine, la coopération interparlementaire (Gabon), Rapport de la Commission interparlementaire, Kinshasa (République démocratique du Congo) 5-8 juillet 2011, p.14.

3.1 Au plan intérieur

Le parlement burkinabé a acquis une notoriété reconnue du pays même en matière de diplomatie parlementaire. Au plan intérieur, l'effet majeur de l'action internationale a été l'obligation dans laquelle le parlement s'est trouvée d'apporter des changements dans son organisation interne, principalement au niveau du protocole, des relations publiques, des structures de coopération, et surtout du Bureau » M. Traoré (2009, P.236). La coopération interparlementaire est à l'origine de la réorganisation de l'intuition. Le bénéfice se trouve sans doute dans le renforcement de l'institution avec les changements y afférant. En s'installant comme un acteur des relations extérieures de l'Etat, l'Assemblée nationale se donne une autre dimension qui n'est pas sans conséquence sur ses rapports avec les autres institutions. Le phénomène peut s'observer dans la plupart des pays où le parlement a développé son activité internationale : le regard de l'opinion et surtout du gouvernement sur lui a tendance à se modifier. Ce changement renvoie à la notoriété et au respect dont jouit désormais l'Assemblée burkinabé (M. Traoré (2009, p.236).

3.2 Au niveau extérieur

L'action extérieure du parlement à travers le discours de chefs de parlement devant l'Assemblée et l'intervention de Chefs d'Etat devant la plénière en formation solennelle a progressivement changé le regard des citoyens sur l'Assemblée. En effet, la multitude des activités internationales, contribue à imposer l'image du Burkina Faso hors des frontières. Ainsi, l'Assemblée tire des bénéfices aussi bien politiques que financiers et matériels de son activité internationale soutient M. Traoré (2009, p.238).

Le gain politique de cette activité internationale est sans doute le renforcement de la présence du Burkina Faso sur la scène sous-régionale, africaine voire internationale. L'intégration régionale est une autre illustration particulièrement parlante de ce que la diplomatie parlementaire apporte au Burkina Faso. Le pays s'impose désormais comme un acteur de premier plan, de la politique ouest-africaine, bousculant le vieil équilibre aux quatre pôles, que constituent le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal¹³. A ce sujet, à côté des déterminants traditionnels de la politique étrangère, se trouvent d'autres facteurs explicatifs de sa montée en puissance comme la coopération parlementaire. Pour M. Traoré (2009, p.239), la nouvelle politique extérieure dont les racines remontent à la révolution, voire pour certains éléments à l'indépendance, doit aussi à l'action parlementaire internationale en d'autres termes la diplomatie parlementaire a contribué à l'enracinement au « facteur burkinabé » en Afrique de l'Ouest. Malgré ces avantages de la coopération interparlementaires, des limites d'ordre juridique et surtout la qualification des députés pour jouer ce rôle peuvent être relevés.

¹³ Koutchou Kouemegui Augustin : le système diplomatique africain, Paris, Pedone cité par M. Traoré, 2009, p.239

Conclusion

De 1992 à 2014, l'Assemblée nationale s'est déployée sur la scène parlementaire sous régionale et internationale. Cette ouverture s'est intensifiée au fil des législatures grâce à l'implication des députés burkinabé pour renforcer la notoriété du Burkina Faso dans la sous-région et au-delà du continent. Les premiers contacts bilatéraux du parlement burkinabé a concerné les pays limitrophes puis se sont élargis au plan africain puis à l'international. Les facteurs socio historique, politique et économique surtout la proximité expliquerait cette expansion.

Depuis 1992, chacun des présidents a renforcé la coopération bilatérale en effectuant des voyages officiels à l'invitation des parlements amis. C'est ainsi Bongnessan Arsène Ye s'est rendue dans la plupart des pays et ses successeurs vont poursuivre son œuvre : Melegué Traoré (1997-2002), Rock Mark Christian Kaboré (2002-2012) et Soungalo Ouattara (2012-2014) jusqu'à l'interruption de l'expérience démocratique en 2014 par une insurrection populaire.

Au plan diplomatique, l'engagement du parlement burkinabé épouse parfaitement la constance du gouvernement en matière de politique d'intégration et de coopération internationale. L'activité extérieure bilatérale du parlement burkinabé en Afrique de l'ouest a consisté à la participation à l'ouverture des saisons parlementaires, le fonctionnement des groupes interparlementaires bilatéraux et « groupes d'amitié » et des relations de coopération bilatérale en dehors des groupes de travail.

Le dynamisme des contacts parlementaires entre le parlement burkinabé et ceux des pays limitrophes a un impact sur le plan politique au niveau national par l'amélioration de l'image de l'Assemblée auprès des autres institutions, de la population et au plan extérieur à travers le renforcement de la présence du Burkina Faso sur la scène sous-régionale. Toutefois, l'intensité de ces relations parlementaires bilatérales ne peut cacher l'importance et la pluralité de celles multilatérales développées par le parlement burkinabé de 1992 à 2014.

Bibliographie

- KIEMDE Adele, Chef de service de la coopération multilatérale, entretien du 01/06/2021 à l'Assemblée nationale.
- TRAORE Melegué, Diplomate et Ancien président du Parlement (1997-2002) octobre 2021
- ASSEMBLEE Nationale, 2012, *Mon parlement a 20 ans*, 150 p
- BONDO Martine, 2011, *La coopération interparlementaire (Gabon)*, Rapport de la Commission interparlementaire, Kinshasa (République démocratique du Congo) 5-8 juillet, 17 p
- Culture démocratique n°000 décembre 1994, pp.30-30 cité par D.A.G Somé, 1996, p.51
- Culture démocratique n°001 juillet 1995, p 32 cité par D.A.G Somé, 1996, p.51
- KI Doulaye Corentin, 2010, *Introduction à la politique étrangère du Burkina Faso. La période voltaïque : de l'indépendance à la révolution d'Août 1983*, Tome 1 Ouagadougou, Presse africaine, 375 P
- KOUTCHOU Kouemegui Augustin ,2009, *Le système diplomatique africain*, Paris, Pedone
- MICHELE André, 2013, *La vie des parlements dans l'espace francophones*, Paris, 128p
- PALM. D. Jean Marc, Hien Pierre Claver, 2009, *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des conseils des anciens à l'Assemblée nationale*, Ouagadougou, 271 Pages
- PEIL Margaret, 1965, *The West African Council of the Entente*. Cornel Press. cité par M.Traoré, 2009, p.186
- PEJO, Philippe, 2018, « La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées », Hermès, *La Revue* 2018/2 (n° 81), p. 73-81 consultable sur : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2018-2-page-73.htm>
- SANOU Severin, 2012, *Le rôle de l'Assemblée Nationale dans le processus de démocratisation au Burkina Faso de 1991 à 2007*, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 137p
- SOME Donzeo Amedée GUY, 1996, *le rôle du parlement dans les relations internationales : cas de l'assemblée des députées du peuple*, Mémoire de fin de cycle, ENAM, 100p
- TRAORE Melegué, 2009, « Le Burkina Faso et la démocratie parlementaire » in PALM. D. Jean Marc, Hien Pierre Claver, 2009, *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des conseils des anciens à l'Assemblée nationale*, Ouagadougou, 271 Pages